

Sécurisez vos partenariats : Le protocole complet de vérification des entreprises

Identité et existence juridique

- Obtenir un extrait Kbis de moins de 3 mois pour valider l'existence juridique, l'identité du dirigeant et l'absence de procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).
- Vérifier l'immatriculation au Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) pour identifier les personnes physiques qui contrôlent réellement l'entreprise.

Santé financière et solvabilité

- Analyser les comptes annuels déposés (bilan, compte de résultat) via Infogreffe ou Pappers pour évaluer la solvabilité et la rentabilité.
- Rechercher l'existence d'éventuels incidents de paiement ou privilèges (TVA, URSSAF) enregistrés auprès des greffes des tribunaux de commerce.

Conformité légale et fiscale

- Demander une attestation de vigilance (article L8222-1 du Code du travail) pour confirmer que le partenaire est à jour de ses obligations sociales.
- Vérifier la validité du numéro de TVA intracommunautaire via le service VIES pour confirmer le statut d'assujetti dans l'UE.
- S'assurer de la présence d'assurances professionnelles obligatoires (RC Pro) en demandant une attestation en cours de validité.

Éthique, sanctions et réputation

- Consulter les bases de données de sanctions internationales et les listes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).
- Vérifier l'absence de sanctions administratives ou de condamnations pour pratiques commerciales déloyales via le moteur de recherche de la DGCCRF.
- Analyser la structure actionnariale pour identifier d'éventuels conflits d'intérêts ou des liens avec des personnes politiquement exposées (PPE).